

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2017

Nombre de Conseillers
En exercice : 10
Votants : 9

L'an deux mil dix-sept,

Le 13 septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 7 septembre 2017

Présents à l'ouverture de séance : DUPONT Jean-Marc, MORLOTTI Isabelle, VALLA Roland, LE CERF Céline, LAUPIN Eric, MEO Marc, CORDONNIER Virginie, DRAPEAU Jean-Michel, BOIS Julien.

Excusés : ROSSET Hugues

Départs en cours de séance : MORLOTTI Isabelle après le vote du point 5.

Pouvoirs : MORLOTTI Isabelle, lors de son départ, à DUPONT Jean-Marc

Secrétaire de séance : MEO Marc

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- le point 8 portant sur la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour statuer sur la demande de déclaration préalable présentée par Monsieur le Maire,
- le point 9 portant sur l'instauration du principe de la redevance règlementée pour chantier(s) provisoire(s).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rajout de ces points à l'ordre du jour.

1 - Election d'un troisième adjoint et mise à jour du tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'acceptation par Madame la sous-préfète de la démission de Mme Caroline ROLLINSON, renonçant à ses fonctions d'adjoint au Maire et de conseillère municipale. Il rappelle la délibération du 29 mars 2014 fixant à trois le nombre d'adjoints au Maire et expose au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Les adjoints en fonction passant au rang supérieur, ce nouvel adjoint occupera le dernier rang de cette fonction dans le nouveau tableau du Conseil Municipal.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Céline LE CERF et de passer au vote. Le Conseil municipal, après avoir procédé au scrutin secret, élit Madame Céline LE CERF au poste de 3^{ème} adjoint à 8 voix et une abstention (Mme Céline LE CERF n'ayant pas pris part au vote). Mme Céline LE CERF est immédiatement installée, et le tableau du Conseil Municipal mis à jour.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les délégués communautaires titulaire et suppléant sont automatiquement désignés selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal. Mme Isabelle MORLOTTI et M. Roland VALLA informent l'assemblée qu'ils ne souhaitent pas assurer cette fonction en remplacement de Mme ROLLINSON. Le Conseil Municipal prend donc acte que Mme Céline LE CERF et M. Eric LAUPIN sont désignés respectivement délégués communautaires titulaire et suppléant.

2 - Désignation du représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Caroline ROLLINSON à ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale, il convient de désigner un nouveau représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il rappelle que cette commission est obligatoirement mise en place lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) applique la fiscalité professionnelle unique. Elle est chargée de

procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée par les Communes à la Communauté de Communes et correspondant aux compétences dévolues à celle-ci. Monsieur le Maire propose de désigner Mme Céline LE CERF pour siéger à la CLECT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, désigne Mme Céline LE CERF.

3 - Modification de la composition des commissions communales suite à la démission d'un élu

Considérant qu'il convient de remplacer Mme Caroline ROLLINSON au sein des commissions municipales présidées par Monsieur le Maire,

Considérant la candidature de Mme Isabelle MORLOTTI pour siéger au sein de la Commission FINANCES.

Considérant la candidature de MM. Marc MEO et Jean-Michel DRAPEAU pour siéger au sein de la Commission SCOLAIRE PERISCOLAIRE JEUNESSE ET SPORT CULTURE,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, désigne en remplacement de Mme Caroline ROLLINSON :

Mme Isabelle MORLOTTI à la Commission FINANCES

MM. Marc MEO et Jean-Michel DRAPEAU à la Commission SCOLAIRE PERISCOLAIRE JEUNESSE ET SPORT CULTURE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal convient de procéder à l'élection et à l'installation d'un nouveau délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du comité consultatif de la Réserve Naturelle du Marais de LAVOURS. Le Conseil Municipal désigne Mme Virginie CORDONNIER.

4 - Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au retour du temps scolaire sur 4 jours et à la suppression des Nouvelles Activités Périscolaires, il convient de modifier le règlement intérieur de la structure d'accueil périscolaire. Monsieur le Maire et Mme Isabelle MORLOTTI, en charge des affaires scolaires et périscolaires, donnent lecture au Conseil Municipal du projet de règlement.

Le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur de la structure d'accueil périscolaire. Le nouveau document sera consultable sur le site internet de la Commune.

5 - Projet de convention multi-accueil de CULOZ pour la période 2018 - 2021

Monsieur le Maire et Madame Isabelle MORLOTTI, en charge du dossier, rappellent la convention signée avec la Commune de CULOZ pour la réservation d'heures annuelles à l'Espace Petite Enfance du Colombier, en vue de les attribuer aux familles résidentes de BEON. Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler. Pour cela, il est nécessaire de déterminer le nombre d'heures à réserver pour la période 2018-2021.

Monsieur le Maire rappelle que pour 2017, la Commune de BEON a réservé 1400 heures, dont 400 heures rachetées à la Commune de LAVOURS. Il présente aux conseillers l'estimation des besoins préparée par la structure multi-accueil pour la période 2018-2021.

Cette estimation indique que le nombre d'heures prévu dans la convention en cours serait insuffisant alors même que les besoins futurs n'ont pas encore été exprimés.

Il indique que la Commune de LAVOURS accepte de céder à BEON 176 heures non utilisées en 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de réserver 2000 heures annuelles à la structure multi-accueil de CULOZ, (soit 8000 heures pour la période 2018 à 2021),

- décide de racheter les 176 heures non utilisées par la Commune de LAVOURS afin de les affecter au besoin de l'année 2017,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Commune de CULOZ pour la période 2018-2021.

6 – Projet de maillage des réseaux d'eau des Communes de BEON et CULOZ : demande de subvention

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une étude technique et financière a été demandée à l'Entreprise SODEVAL pour savoir dans quelle mesure il est possible de réaliser une connexion entre les réseaux de distribution d'eau potable des Communes de BEON et de CULOZ, afin de sécuriser l'alimentation des usagers en cas d'incident ou de pollution accidentelle sur l'un ou l'autre des réseaux. L'étude menée montre que cette connexion est possible pour un coût estimatif d'environ 27 110,00 € HT. Monsieur le Maire explique également que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et du programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018). Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de CULOZ prendra en charge le coût des travaux restant à payer, après versement de ces subventions.

Afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau, il convient :

- de valider la totalité de l'opération relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Béon et du maillage avec la commune de Culoz (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- de valider le montant HT de l'opération ainsi que les modalités financières de cette dernière,
- de valider l'engagement de la collectivité à mener cette opération à terme,
- de solliciter les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau,
- d'autoriser, pour ces travaux de sécurisation du réseau d'eau potable qui seront réalisés en 2018, le Département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune de Béon et à la lui reverser.
- de demander un démarrage anticipé des travaux à l'ensemble des financeurs éventuels, sans que cela n'engage ces derniers au motif qu'ils doivent être réalisés dans les meilleurs délais considérant que ce projet est en réflexion depuis plusieurs mois et qu'il est conforté par la survenue de risques naturels en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité :

- valide la totalité de l'opération relative à la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Béon et du maillage avec la commune de Culoz (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- valide le montant HT de l'opération qui s'élève à 27 110,00 € HT,
- valide l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération telle que décrite,
- sollicite les aides du Conseil Départemental de l'Ain et de l'Agence de l'Eau pour cette opération,
- autorise le Département de l'Ain à percevoir l'aide attribuée par l'Agence de l'Eau pour le compte de la commune de Béon et à la lui reverser,
- demande l'autorisation au Conseil Départemental de l'Ain et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

7 – Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le nombre d'heures hebdomadaires de trois postes pour le 1^{er} octobre 2017, le nombre d'heures pour ces emplois étant devenu inadapté, notamment suite au retour du temps scolaire sur 4 jours. Le poste d'agent polyvalent à 2 h 30 mn par semaine devra passer à 1 h 30 mn par semaine. Le poste de surveillant de garderie animateur à

12 heures par semaine devra passer à 9 heures par semaine. Le poste d'agent polyvalent à 6 h 30 mn par semaine devra passer à 6 heures par semaine.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour modifier le tableau des emplois de la Commune au 1^{er} octobre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité des membres présents, fixe le nouveau tableau des emplois permanents comme suit à compter du 1er octobre 2017 :

TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS COMPLET			
<i>Emploi</i>	<i>nombre</i>	<i>Heures/ semaine</i>	<i>cadre d'emploi autorisé</i>
Service administratif			
secrétaire de mairie <2000 hab	1	35 h 00 mn	adjoints administratifs
TABLEAU DES EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET			
<i>Emploi</i>	<i>nombre</i>	<i>Heures/ semaine</i>	<i>cadre d'emploi autorisé</i>
Service technique			
Agent polyvalent	1	17 h 30 mn	adjoints techniques
Agent polyvalent	1	17 h	adjoints techniques
Agent polyvalent	1	1 h 30 mn	adjoints techniques
Agent d'entretien	1	6 h	adjoints techniques
Agent d'entretien	1	11 h	adjoints techniques
Service animation			
Surveillant de garderie	1	9 h	adjoints d'animation
Surveillant de garderie animateur	1	9 h	adjoints d'animation
Service école			
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	20.20 h	ATSEM

8 – Désignation d'un membre du Conseil Municipal pour statuer sur la demande de déclaration préalable présentée par Monsieur le Maire

Considérant qu'une délégation de signature à un adjoint ne saurait suffire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un élu pour prendre la décision relative à la déclaration préalable qu'il a déposée en son nom personnel, pour un abri de jardin. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à 8 voix POUR et 1 abstention (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote), désigne Monsieur Jean-Michel DRAPEAU pour prendre la décision relative à la déclaration préalable n° DP00103917c0008, ainsi que des autres éventuels actes relatifs à ce dossier.

9 – Instauration du principe de la redevance règlementée pour chantier(s) provisoire(s)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la parution au Journal Officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux

départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de demander au SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain) d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la Commune.

Monsieur le Maire précise que ce service est proposé par le SIEA à titre gracieux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la mise en place de cette redevance à l'unanimité.

10 - Informations et questions diverses

- 1) **Demandes de subventions de l'Association HANDI CAP** : Monsieur le Maire rappelle les portes ouvertes de l'Association qui ont eu lieu sur la Commune les 2 et 3 septembre 2017. Il présente les demandes d'aides financières du Président pour le paiement de la SACEM et du feu d'artifice. Le Conseil Municipal, ne souhaite pas, dans l'immédiat, donner une suite favorable à ces demandes : en effet, les demandes de subventions des Associations, sont toutes examinées lors d'une même réunion par la commission des finances, puis validées par le Conseil Municipal lors du vote du budget communal. Ces demandes seront donc délibérées dans le cadre du vote du prochain budget, en avril 2018.
- 2) **Jeux place Louis Combet** : Mme Virginie CORDONNIER signale un jeu cassé. Monsieur Roland VALLA indique que le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.
- 3) **Rapport d'activité du SPANC pour l'année 2016** : Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport annuel 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ce rapport sera tenu à la disposition de tout citoyen qui souhaite le consulter.
- 4) **Rapport annuel 2016 du SIVOM** : Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 du SIVOM. Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2016 du SIVOM du Bas-Bugey tel qu'il a été présenté.

FIN DE LA SEANCE : 22h30

